



Taux de base 2027

Présentation des tarifs les plus utilisés pour l'assurance obligatoire contre les accidents professionnels et non professionnels

Cette brochure comprend les tarifs de base, la structure des classes et les taux de base correspondants (degrés) ainsi que les suppléments de l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) et de l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP).

Table des matières

Assurance contre les accidents professionnels (AAP) 4

Tarif de base AAP 5

Assurance contre les accidents non professionnels (AANP) 6

Tarif de base AANP 7

Taux des frais administratifs pour l'AAP et l'AANP 8

Tableau: taux des frais administratifs pour l'AAP et l'AANP 8

Tarif des primes selon branches 10

Extraction de matériaux, industrie des liants 10

Produits en ciment et éléments en béton 10

Céramique et verre 10

Métallurgie 10

Construction métallique, construction de machines 11

Construction et entretien de véhicules 11

Microtechnique et technique médicale, électrotechnique 12

Industrie travaillant la tôle et le fil métallique 12

Entreprises travaillant le bois (scieries, menuiseries et ébénisteries) 13

Travail des matières plastiques 13

Papier, impression et médias 14

Industrie travaillant le cuir et les textiles 14

Industrie chimique et pharmaceutique 15

Denrées alimentaires, boissons et tabacs 15

Traitement de la pierre 16

Administrations publiques 16

Secteur principal de la construction 17

Exploitations forestières 18

Entreprises de peinture, de plâtrerie et de couverture 18

Entretien de bâtiments, entreprises d'installations

(sans les installations électriques), de ferblanterie en

bâtiment, de ramonage et de pose de carrelage 18

Transports 19

Transports routiers 19

Transport aérien 20

Entrepôts et maisons de commerce, recyclage 20

Énergie 20

Bureaux techniques, administrations et entreprises de la Confédération 21

Mise à disposition de personnel 21

Institutions sociales et écoles des métiers 22

Activités non administratives accessoires 22

Bureaux 22

Index 23

Assurance contre les accidents professionnels (AAP)

Taux de base

Chaque entreprise est attribuée à une communauté de risque. Chaque communauté de risque dispose d'un taux de base. Le taux de base sert de taux de prime net pour les entreprises classées dans le modèle de tarification au taux de base, ainsi que de point de départ pour le calcul des primes selon le système de bonus-malus et la tarification empirique. Le taux de base est exprimé en pourcentage de la masse salariale.

Taux de prime net en %

Le taux de prime net indique la prime nette en pour cent de la masse salariale.

Taux de prime brut en %

Le taux de prime brut est constitué du taux de prime net majoré des suppléments.

Suppléments de prime

Des suppléments sont perçus sur les primes nettes pour

- le financement des frais administratifs; le taux de 14,0 % s'applique jusqu'à 2,0 million de francs de prime nette totale par an (AAP et AANP cumulées),
- le financement des frais de prévention des accidents et maladies professionnels en général (6,5 %) et
- la contribution au financement des allocations de renchérissement versées aux bénéficiaires de rentes (0 %).

Prime minimale

Dans l'AAP, la prime annuelle minimale s'élève à 84 francs par entreprise.

Déductions extraordinaires

Les déductions extraordinaires réalisées à la suite d'excédents des fonds de compensation resp. liées aux produits exceptionnels de placements ne sont pas prises en compte dans le tarif de base.

Obligation de payer les primes

Les primes de l'assurance obligatoire contre les accidents professionnels sont à la charge de l'employeur.

Tarif de base AAP

Degré	Taux de prime en %		Degré	Taux de prime en %		Degré	Taux de prime en %		Degré	Taux de prime en %		Degré	Taux de prime en %	
	net	brut*		net	brut*		net	brut*		net	brut*		net	brut*
1	0.0200	0.0241	31	0.0864	0.1041	61	0.3740	0.4507	91	1.6150	1.9461	121	6.9800	8.4109
2	0.0210	0.0253	32	0.0908	0.1094	62	0.3920	0.4724	92	1.6950	2.0425	122	7.3300	8.8327
3	0.0221	0.0266	33	0.0953	0.1148	63	0.4120	0.4965	93	1.7800	2.1449	123	7.6900	9.2665
4	0.0232	0.0280	34	0.1001	0.1206	64	0.4320	0.5206	94	1.8690	2.2521	124	8.0800	9.7364
5	0.0243	0.0293	35	0.1051	0.1266	65	0.4540	0.5471	95	1.9630	2.3654	125	8.4800	10.2184
6	0.0255	0.0307	36	0.1103	0.1329	66	0.4770	0.5748	96	2.0610	2.4835	126	8.9100	10.7366
7	0.0268	0.0323	37	0.1158	0.1395	67	0.5010	0.6037	97	2.1640	2.6076	127	9.3500	11.2668
8	0.0281	0.0339	38	0.1216	0.1465	68	0.5260	0.6338	98	2.2720	2.7378	128	9.8200	11.8331
9	0.0295	0.0355	39	0.1277	0.1539	69	0.5520	0.6652	99	2.3860	2.8751	129	10.3100	12.4236
10	0.0310	0.0374	40	0.1341	0.1616	70	0.5800	0.6989	100	2.5050	3.0185	130	10.8300	13.0502
11	0.0326	0.0393	41	0.1408	0.1697	71	0.6090	0.7338	101	2.6300	3.1692	131	11.3700	13.7009
12	0.0342	0.0412	42	0.1478	0.1781	72	0.6390	0.7700	102	2.7600	3.3258	132	11.9400	14.3877
13	0.0359	0.0433	43	0.1552	0.1870	73	0.6710	0.8086	103	2.9000	3.4945	133	12.5300	15.0987
14	0.0377	0.0454	44	0.1630	0.1964	74	0.7040	0.8483	104	3.0400	3.6632	134	13.1600	15.8578
15	0.0396	0.0477	45	0.1711	0.2062	75	0.7400	0.8917	105	3.2000	3.8560	135	13.8200	16.6531
16	0.0416	0.0501	46	0.1797	0.2165	76	0.7770	0.9363	106	3.3600	4.0488	136	14.5100	17.4846
17	0.0437	0.0527	47	0.1887	0.2274	77	0.8150	0.9821	107	3.5200	4.2416	137	15.2300	18.3522
18	0.0458	0.0552	48	0.1981	0.2387	78	0.8560	1.0315	108	3.7000	4.4585	138	15.9900	19.2680
19	0.0481	0.0580	49	0.2080	0.2506	79	0.8990	1.0833	109	3.8900	4.6875	139	16.7900	20.2320
20	0.0505	0.0609	50	0.2184	0.2632	80	0.9440	1.1375	110	4.0800	4.9164	140	17.6300	21.2442
21	0.0531	0.0640	51	0.2290	0.2759	81	0.9910	1.1942	111	4.2800	5.1574	141	18.5200	22.3166
22	0.0557	0.0671	52	0.2410	0.2904	82	1.0410	1.2544	112	4.5000	5.4225	142	19.4400	23.4252
23	0.0585	0.0705	53	0.2530	0.3049	83	1.0930	1.3171	113	4.7200	5.6876	143	20.4100	24.5941
24	0.0614	0.0740	54	0.2650	0.3193	84	1.1470	1.3821	114	4.9600	5.9768	144	21.4300	25.8232
25	0.0645	0.0777	55	0.2790	0.3362	85	1.2050	1.4520	115	5.2100	6.2781	145	22.5100	27.1246
26	0.0677	0.0816	56	0.2930	0.3531	86	1.2650	1.5243	116	5.4700	6.5914	146	23.6300	28.4742
27	0.0711	0.0857	57	0.3070	0.3699	87	1.3280	1.6002	117	5.7400	6.9167	147	24.8100	29.8961
28	0.0747	0.0900	58	0.3230	0.3892	88	1.3950	1.6810	118	6.0300	7.2662	148	26.0500	31.3903
29	0.0784	0.0945	59	0.3390	0.4085	89	1.4640	1.7641	119	6.3300	7.6277	149	27.3600	32.9688
30	0.0823	0.0992	60	0.3560	0.4290	90	1.5380	1.8533	120	6.6500	8.0133	150	28.7200	34.6076

* jusqu'à 2,0 million de francs de prime nette totale par an (AAP et AANP cumulées), déductions extraordinaires non comprises

Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)

Taux de base

Chaque entreprise est attribuée à une communauté de risque.

Chaque communauté de risque dispose d'un taux de base.

Le taux de base sert de taux de prime net pour les entreprises classées dans le modèle de tarification au taux de base, ainsi que de point de départ pour le calcul des primes selon le système de bonus-malus et la tarification empirique.

Le taux de base est exprimé en pourcentage de la masse salariale. En règle générale, les communautés de risque de l'AANP correspondent aux classes de l'AAP.

Taux de prime net en %

Le taux de prime net indique la prime nette en pour cent de la masse salariale.

Taux de prime brut en %

Le taux de prime brut est constitué du taux de prime net majoré des suppléments.

Suppléments de prime

Des suppléments sont perçus sur les primes nettes pour

- le financement des frais administratifs; le taux de 13,0 % s'applique jusqu'à 2,0 million de francs de prime nette totale par an (AAP et AANP cumulées),
- le financement des frais de prévention des accidents non professionnels (0,75 %) et

- la contribution au financement des allocations de renchérissement versées aux bénéficiaires de rentes (0 %).

Prime minimale

Dans l'AANP, la prime annuelle minimale s'élève à 84 francs par entreprise.

Déductions extraordinaires

Les déductions extraordinaires réalisées à la suite d'excédents des fonds de compensation resp. liées aux produits exceptionnels de placements ne sont pas prises en compte dans le tarif de base.

Obligation de payer les primes

Les primes de l'AANP sont à la charge de l'employé(e). Cela signifie que la prime brute peut être déduite du salaire. L'employeur doit à la Suva la totalité des primes.

Assurance par convention

L'assurance obligatoire contre les accidents non professionnels reste en vigueur pendant 31 jours à compter du terme du contrat de travail ou de sa date d'interruption. Au-delà, l'assurance peut être prolongée au maximum pendant six mois, par exemple lors d'un congé non payé de plus de 31 jours, en cas de chômage sans droit à une indemnité de chômage ou en cas d'arrêt de l'activité salariée pour cause de retraite. L'assurance par convention est souscrite sur www.suva.ch/assurance-convention. **La prime mensuelle est de 65 francs.**

Tarif de base AANP

Degré	Taux de prime en %		Degré	Taux de prime en %		Degré	Taux de prime en %		Degré	Taux de prime en %		Degré	Taux de prime en %	
	net	brut*		net	brut*		net	brut*		net	brut*		net	brut*
1	0.0200	0.02	31	0.0864	0.10	61	0.3740	0.43	91	1.6150	1.84	121	6.9800	7.94
2	0.0210	0.02	32	0.0908	0.10	62	0.3920	0.45	92	1.6950	1.93	122	7.3300	8.34
3	0.0221	0.03	33	0.0953	0.11	63	0.4120	0.47	93	1.7800	2.02	123	7.6900	8.75
4	0.0232	0.03	34	0.1001	0.11	64	0.4320	0.49	94	1.8690	2.13	124	8.0800	9.19
5	0.0243	0.03	35	0.1051	0.12	65	0.4540	0.52	95	1.9630	2.23	125	8.4800	9.65
6	0.0255	0.03	36	0.1103	0.13	66	0.4770	0.54	96	2.0610	2.34	126	8.9100	10.14
7	0.0268	0.03	37	0.1158	0.13	67	0.5010	0.57	97	2.1640	2.46	127	9.3500	10.64
8	0.0281	0.03	38	0.1216	0.14	68	0.5260	0.60	98	2.2720	2.58	128	9.8200	11.17
9	0.0295	0.03	39	0.1277	0.15	69	0.5520	0.63	99	2.3860	2.71	129	10.3100	11.73
10	0.0310	0.04	40	0.1341	0.15	70	0.5800	0.66	100	2.5050	2.85	130	10.8300	12.32
11	0.0326	0.04	41	0.1408	0.16	71	0.6090	0.69	101	2.6300	2.99	131	11.3700	12.93
12	0.0342	0.04	42	0.1478	0.17	72	0.6390	0.73	102	2.7600	3.14	132	11.9400	13.58
13	0.0359	0.04	43	0.1552	0.18	73	0.6710	0.76	103	2.9000	3.30	133	12.5300	14.25
14	0.0377	0.04	44	0.1630	0.19	74	0.7040	0.80	104	3.0400	3.46	134	13.1600	14.97
15	0.0396	0.05	45	0.1711	0.19	75	0.7400	0.84	105	3.2000	3.64	135	13.8200	15.72
16	0.0416	0.05	46	0.1797	0.20	76	0.7770	0.88	106	3.3600	3.82	136	14.5100	16.51
17	0.0437	0.05	47	0.1887	0.21	77	0.8150	0.93	107	3.5200	4.00	137	15.2300	17.32
18	0.0458	0.05	48	0.1981	0.23	78	0.8560	0.97	108	3.7000	4.21	138	15.9900	18.19
19	0.0481	0.05	49	0.2080	0.24	79	0.8990	1.02	109	3.8900	4.42	139	16.7900	19.10
20	0.0505	0.06	50	0.2184	0.25	80	0.9440	1.07	110	4.0800	4.64	140	17.6300	20.05
21	0.0531	0.06	51	0.2290	0.26	81	0.9910	1.13	111	4.2800	4.87	141	18.5200	21.07
22	0.0557	0.06	52	0.2410	0.27	82	1.0410	1.18	112	4.5000	5.12	142	19.4400	22.11
23	0.0585	0.07	53	0.2530	0.29	83	1.0930	1.24	113	4.7200	5.37	143	20.4100	23.22
24	0.0614	0.07	54	0.2650	0.30	84	1.1470	1.30	114	4.9600	5.64	144	21.4300	24.38
25	0.0645	0.07	55	0.2790	0.32	85	1.2050	1.37	115	5.2100	5.93	145	22.5100	25.61
26	0.0677	0.08	56	0.2930	0.33	86	1.2650	1.44	116	5.4700	6.22	146	23.6300	26.88
27	0.0711	0.08	57	0.3070	0.35	87	1.3280	1.51	117	5.7400	6.53	147	24.8100	28.22
28	0.0747	0.08	58	0.3230	0.37	88	1.3950	1.59	118	6.0300	6.86	148	26.0500	29.63
29	0.0784	0.09	59	0.3390	0.39	89	1.4640	1.67	119	6.3300	7.20	149	27.3600	31.12
30	0.0823	0.09	60	0.3560	0.40	90	1.5380	1.75	120	6.6500	7.56	150	28.7200	32.67

* jusqu'à 2,0 million de francs de prime nette totale par an (AAP et AANP cumulées), déductions extraordinaires non comprises

Taux des frais administratifs pour l'AAP et l'AANP

Les frais administratifs exprimés en % sont déterminés pour chaque branche d'assurance en fonction des charges administratives. Pour les entreprises dont la prime nette annuelle totale est inférieure à 2,0 million de francs (AAP et AANP cumulées), ce taux s'élève à 14,0 % de la prime nette pour l'AAP et à 13,0 % de la prime nette pour l'AANP.

Les taux des frais administratifs pour les entreprises présentant une prime nette annuelle totale plus importante sont répertoriés dans le tableau ci-après.

Prime nette jusqu'à	Taux FA* AAP	Taux FA* AANP	Prime nette jusqu'à	Taux FA* AAP	Taux FA* AANP	Prime nette jusqu'à	Taux FA* AAP	Taux FA* AANP
2 000 000	14.00 %	13.00 %	2 422 000	13.00 %	12.00 %	3 067 000	12.00 %	11.00 %
2 018 000	13.95 %	12.95 %	2 447 000	12.95 %	11.95 %	3 109 000	11.95 %	10.95 %
2 036 000	13.90 %	12.90 %	2 474 000	12.90 %	11.90 %	3 151 000	11.90 %	10.90 %
2 054 000	13.85 %	12.85 %	2 500 000	12.85 %	11.85 %	3 195 000	11.85 %	10.85 %
2 073 000	13.80 %	12.80 %	2 528 000	12.80 %	11.80 %	3 240 000	11.80 %	10.80 %
2 091 000	13.75 %	12.75 %	2 556 000	12.75 %	11.75 %	3 286 000	11.75 %	10.75 %
2 111 000	13.70 %	12.70 %	2 585 000	12.70 %	11.70 %	3 334 000	11.70 %	10.70 %
2 130 000	13.65 %	12.65 %	2 614 000	12.65 %	11.65 %	3 383 000	11.65 %	10.65 %
2 150 000	13.60 %	12.60 %	2 644 000	12.60 %	11.60 %	3 433 000	11.60 %	10.60 %
2 170 000	13.55 %	12.55 %	2 675 000	12.55 %	11.55 %	3 485 000	11.55 %	10.55 %
2 191 000	13.50 %	12.50 %	2 706 000	12.50 %	11.50 %	3 539 000	11.50 %	10.50 %
2 212 000	13.45 %	12.45 %	2 739 000	12.45 %	11.45 %	3 594 000	11.45 %	10.45 %
2 234 000	13.40 %	12.40 %	2 772 000	12.40 %	11.40 %	3 651 000	11.40 %	10.40 %
2 255 000	13.35 %	12.35 %	2 805 000	12.35 %	11.35 %	3 710 000	11.35 %	10.35 %
2 278 000	13.30 %	12.30 %	2 840 000	12.30 %	11.30 %	3 771 000	11.30 %	10.30 %
2 300 000	13.25 %	12.25 %	2 875 000	12.25 %	11.25 %	3 834 000	11.25 %	10.25 %
2 324 000	13.20 %	12.20 %	2 912 000	12.20 %	11.20 %	3 899 000	11.20 %	10.20 %
2 347 000	13.15 %	12.15 %	2 949 000	12.15 %	11.15 %	3 966 000	11.15 %	10.15 %
2 372 000	13.10 %	12.10 %	2 988 000	12.10 %	11.10 %	4 036 000	11.10 %	10.10 %
2 396 000	13.05 %	12.05 %	3 027 000	12.05 %	11.05 %	4 108 000	11.05 %	10.05 %

Prime nette jusqu'à	Taux FA* AAP	Taux FA* AANP	Prime nette jusqu'à	Taux FA* AAP	Taux FA* AANP	Prime nette jusqu'à	Taux FA* AAP	Taux FA* AANP
4 182 000	11.00 %	10.00 %	6 572 000	10.00 %	9.00 %	15 334 000	9.00 %	8.00 %
4 260 000	10.95 %	9.95 %	6 765 000	9.95 %	8.95 %	16 429 000	8.95 %	7.95 %
4 340 000	10.90 %	9.90 %	6 970 000	9.90 %	8.90 %	17 693 000	8.90 %	7.90 %
4 424 000	10.85 %	9.85 %	7 188 000	9.85 %	8.85 %	19 167 000	8.85 %	7.85 %
4 510 000	10.80 %	9.80 %	7 420 000	9.80 %	8.80 %	20 910 000	8.80 %	7.80 %
4 600 000	10.75 %	9.75 %	7 667 000	9.75 %	8.75 %	23 000 000	8.75 %	7.75 %
4 694 000	10.70 %	9.70 %	7 932 000	9.70 %	8.70 %	25 556 000	8.70 %	7.70 %
4 792 000	10.65 %	9.65 %	8 215 000	9.65 %	8.65 %	28 750 000	8.65 %	7.65 %
4 894 000	10.60 %	9.60 %	8 519 000	9.60 %	8.60 %	32 858 000	8.60 %	7.60 %
5 000 000	10.55 %	9.55 %	8 847 000	9.55 %	8.55 %	38 334 000	8.55 %	7.55 %
5 112 000	10.50 %	9.50 %	9 200 000	9.50 %	8.50 %	46 000 000	8.50 %	7.50 %
5 228 000	10.45 %	9.45 %	9 584 000	9.45 %	8.45 %	57 500 000	8.45 %	7.45 %
5 349 000	10.40 %	9.40 %	10 000 000	9.40 %	8.40 %	76 667 000	8.40 %	7.40 %
5 477 000	10.35 %	9.35 %	10 455 000	9.35 %	8.35 %	115 000 000	8.35 %	7.35 %
5 610 000	10.30 %	9.30 %	10 953 000	9.30 %	8.30 %	230 000 000	8.30 %	7.30 %
5 750 000	10.25 %	9.25 %	11 500 000	9.25 %	8.25 %	au-delà	8.25 %	7.25 %
5 898 000	10.20 %	9.20 %	12 106 000	9.20 %	8.20 %			
6 053 000	10.15 %	9.15 %	12 778 000	9.15 %	8.15 %			
6 217 000	10.10 %	9.10 %	13 530 000	9.10 %	8.10 %			
6 389 000	10.05 %	9.05 %	14 375 000	9.05 %	8.05 %			

* FA: Frais administratifs

Tarif des primes selon branches

Classes et parties de sous-classes		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
Extraction de matériaux et industrie des liants			
01B	Gravières et industrie du ciment		81
A0	Extraction de sables, de graviers et d'argiles; fabrication de béton frais et d'enrobés	82	
B0	Fabrication de ciment, de chaux et de plâtre	68	
Produits en ciment et éléments en béton			
02A	Produits en ciment et éléments en béton		93
A0	Fabrication d'articles en ciment	93	
B0	Fabrication d'éléments en béton	94	
Céramique et verre			
06A	Céramique et verre		87
A0	Fabrication de céramique commune	79	
B0	Fabrication de céramique fine et de poteries	70	
C0	Fabrication de verre et de produits en fibres de verre	75	
CA	Déformation du verre, peinture sur verre	56	
DB	Construction tout en verre et travaux de vitrier sur le chantier	94	
DW	Traitement du verre, travaux de vitrier en atelier	80	
Métallurgie			
10M	Métallurgie		81
A0	Production de métaux ferreux et non ferreux	60	
B0	Transformation plastique des métaux	71	
C0	Fonderie de métaux sans moulage en sable	86	
CS	Fonderie spécialisée	67	
D0	Fonderie de métaux avec moulage en sable	88	

Classes et parties de sous-classes		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
Construction métallique, construction de machines			
11C	Construction métallique et construction d'appareils, entreprises de montage		91
A0	Menuiserie métallique, serrurerie, forge	88	
AS	Construction métallique, de grands conteneurs et de pipe-lines	90	
B0	Construction d'appareils, serrurerie de construction	74	
C0	Fabrication, pose et réparation de volets roulants et de stores	88	
D0	Fabrication de produits légers en tubes métalliques	73	
E0	Montage et pose d'éléments de construction et d'équipements de bâtiments	100	
F0	Montage de charpentes métalliques	108	
13B	Construction de machines		85
A0	Usinage par enlèvement de copeaux et métallurgie des poudres	62	
B0	Fabrication de machines	51	
BF	Mécanique de précision et gravures	43	
C0	Montage externe et réparation de machines	77	
Construction et entretien de véhicules			
13D	Véhicules terrestres et machines de chantiers «entretien»		93
A0	Entretien de véhicules légers	71	
AK	Stations-services, stations de lavage et parkings sans personnel y compris d'éventuels magasins de vente ou lieux de restauration affiliés	72	
B0	Entretien de véhicules lourds et charriots élévateurs	75	
C0	Entretien de machines et appareils des secteurs de l'agriculture et du bâtiment	81	
D0	Entretien de motos	76	
DF	Entretien de vélos, vélomoteurs et fauteuils roulants	65	

Classes et parties de sous-classes		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
13E	Véhicules terrestres, aériens et d'eau «carrosserie & coque»		95
A0	Carrosserie	78	
AM	Fabrique d'avions	39	
D0	Atelier de réparation de carrosseries, chantier naval	77	
DS	Garnissage d'automobiles	73	
Microtechnique et technique médicale, électrotechnique			
15D	Microtechnique et technique médicale, électrotechnique		78
A0	Fabrication respectivement finition de produits de la technique de l'information, microtechnique, technique médicale et d'horlogerie	34	
AS	Fabrication respectivement finition de bijoux et/ou médailles, monnaies, insignes et/ou composants en pierres précieuses, céramique et similaires	44	
AZ	Fabrication de produits de la technique dentaire	43	
B0	Réparation, entretien, magasins de vente de produits de la technique de l'information, microtechnique, technique médicale, horlogerie et bijouterie	34	
C0	Fabrication de produits de l'électrotechnique	56	
D0	Réparation, entretien de produits de l'électrotechnique	74	
Industrie travaillant la tôle et le fil métallique			
16B	Articles en fer, en tôle et en métal		83
A0	Entreprise de ferblanterie industrielle	75	
AR	Fabrique de tuyaux, fabrique de profilés	88	
B0	Fabrication d'articles en métal, entreprise d'étampage	69	
C0	Fabrication d'articles en fil métallique	62	
CS	Fabrique de câbles métalliques	68	
D0	Magasins de dispositifs de fermeture, de coutellerie et d'armes	66	

Classes et parties de sous-classes		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
16C	Technique de traitement de surfaces		89
A0	Entreprise de technique de laquage	83	
AA	Entreprise de protection anticorrosive avec travaux à l'extérieur	91	
B0	Entreprise de galvanotechnique	68	
C0	Atelier de zingage au bain chaud	89	
CH	Atelier de trempe	64	
CP	Revêtement en matière dure et projection thermique	48	
Entreprises travaillant le bois (scieries, menuiseries et ébénisteries)			
17S	Scieries et industrie du bois (sans charpenterie)		83
A0	Transformation du bois brut en bois de sciage et en semi-produits, usine d'imprégnation, fabrication d'emballages en bois	95	
AA	Transformation du bois de sciage en matériaux dérivés du bois ainsi que du bois de sciage et des matériaux dérivés du bois en semi-produits	87	
18S	Menuiseries et ébénisteries		97
A0	Travail du bois en atelier et sur les chantiers	89	
AA	Fabrication à la main de petits articles en bois; dorures	83	
AB	Transformation et pose de produits en bois destinés à l'ameublement et à la construction sur les chantiers	103	
AW	Transformation du bois en atelier en produits pour l'ameublement, le bâtiment et d'autres domaines	85	
Travail des matières plastiques			
23C	Plastique		85
A0	Transformation mécanisée des matières plastiques en profilés et bandes, traitement des matières brutes	71	
B0	Transformation mécanisée des matières plastiques en pièces moulées	60	
C0	Transformation artisanale des matières plastiques, transformations ultérieures par et sans enlèvement de copeaux de produits semi-finis	73	

Classes et parties de sous-classes

		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
Papier, impression et médias			
24K	Papier, impression et médias		80
	A0 Papier, carton et cartonnages	73	
	B0 Travaux avant l'impression, rédaction et laboratoire photo/cinématographique	37	
	C0 Imprimerie, studio audio et film	50	
	D0 Façonnages ultérieurs du papier et de feuilles	66	
Industrie travaillant le cuir et les textiles			
28M	Cuir, textiles, vêtements		80
	A0 Vêtements, lingerie et tricotage	41	
	B0 Fils, tissus, cuir	62	
	C0 Préparation de fibres textiles, blanchisserie	74	

Classes et parties de sous-classes

		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
Industrie chimique et pharmaceutique			
32A	Pharmaceutiques, produits chimiques de base et fins, cosmétiques		72
	A0 Fabrication de produits chimiques de base et fins	43	
	B0 Fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques	38	
	C0 Recherche et développement en laboratoires	19	
32F	Produits chimico-techniques		83
	A0 Fabrication de produits chimico-techniques	67	
	E0 Travaux de désinfection et de lutte antiparasitaire	70	
	F0 Fabrication de colorants et de vernis	54	
	G0 Fabrication d'explosifs	78	
	H0 Recyclage de substances dangereuses pour l'environnement	75	
Denrées alimentaires, boissons et tabacs			
36N	Denrées alimentaires, boissons et tabacs		82
	A0 Production de denrées alimentaires excepté la viande	71	
	D0 Abattoirs et transformation de viande	75	
	E0 Fabrication de boissons sans bière	66	
	F0 Fabrication de bière	61	
	G0 Fabrication de produits à base de tabac	32	

Classes et parties de sous-classes

		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
Traitement de la pierre			
38S	Traitement de la pierre		89
A0	Sculpture sur pierre	85	
B0	Extraction, taille et rénovation de la pierre naturelle	104	
C0	Sciage de la pierre et pose de produits en pierre naturelle	99	
Administrations publiques			
40M	Administrations publiques		
A0	Travaux communaux	79	89
C0	Santé et soins infirmiers	54	84
F0	Formation, affaires sociales et culture	35	82
S0	Sécurité et circulation	69	93
U0	Entretien	74	88
V0	Administration	36	80

Classes et parties de sous-classes

		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
Secteur principal de la construction			
41A	Secteur principal de la construction		94
A0	Secteur principal de la construction	100	
AG	Construction d'échafaudages	117	
AK	Travaux en tous genres du secteur de la construction	115	
AT	Travaux souterrains	109	
AW	Construction de routes (superstructure, revêtements)	88	
B0	Construction en bois, charpenterie	94	
CA	Aménagement, plantation et entretien de jardins	92	

Classes et parties de sous-classes		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
Exploitations forestières			
42B	Exploitations forestières		103
	A0 Exploitation forestière	108	
Entreprises de peinture, de plâtrerie et de couverture			
44D	Peinture et plâtrerie		100
	A0 Entreprise de peinture	98	
	AR Restauration d'œuvres d'art en atelier	82	
	B0 Entreprise de plâtrerie	115	
44E	Couvertures, revêtements de façades		100
	E0 Pose de couvertures et de façades ventilées	101	
Entretien de bâtiments, entreprises d'installations (sans les installations électriques), de ferblanterie en bâtiment, de ramonage et de pose de carrelage			
45B	Entreprises de revêtement de sols		100
	A0 Entreprises de revêtement de sols	97	
45D	Nettoyage de bâtiments, immeubles et facility services		90
	C0 Nettoyage de bâtiments, immeubles et facility services	92	
45G	Technique du bâtiment		90
	C0 Ramonage	85	
	D0 Révision de citernes	104	
	E0 Installations sanitaires, chauffage, ventilation et climatisation	93	
	ES Réparation et entretien d'installations techniques du bâtiment	78	
	F0 Ferblanterie en bâtiment	105	

Classes et parties de sous-classes		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
45M	Pose de carrelages, fumisteries et isolations intérieures		94
	A0 Entreprise de carrelage et de fumisterie	102	
	B0 Isolations contre le froid, la chaleur et le bruit	104	
	C0 Pose de revêtements de plafonds	109	
	Transports		
47V	Transports		
	A0 CFF et membres du groupe de primes des CFF	57	82
	B0 Chemins de fer et navigation	66	81
	C0 Remontées mécaniques	94	97
	Transports routiers		
49A	Transports routiers		87
	D0 Transport routier de marchandises	94	
	F0 Transport routier de personnes, poids total jusqu'à 3.5 t	75	
	G0 Transport routier de personnes, poids total plus de 3.5 t	64	

Classes et parties de sous-classes

		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
Transport aérien			
50A	Transport aérien, entretien d'aéronefs		
AE	Entretien d'aéronefs, aéroports, services au sol (opérationnels / administratifs)	65	73
AG	Avions, ballons, dirigeables	42	73
AH	Hélicoptères	105	83
Entrepôts et maisons de commerce, recyclage			
52A	Entrepôts et maisons de commerce		88
G0	Transbordement petite marchandise	56	
K0	Transbordement marchandise lourde	66	
N0	Entrepôt	71	
R0	Grands centres de distribution spéciaux	67	
52D	Recyclage		88
A0	Recyclage de métal et non-métal	98	
Énergie			
55A	Production et distribution d'énergie		85
B0	Centrale de production d'énergie (eau, gaz, vent etc.)	52	
BF	Centrale à combustibles solides, centrale de biogaz	75	
BK	Centrale nucléaire	31	
C0	Distributeur d'énergie	56	
55D	Installations électriques, construction de réseaux		93
A0	Installations électriques, réseaux de données	82	
AK	Installations de systèmes de communication et de multimédias	74	
B0	Montage de lignes aériennes et pose de câbles souterrains	96	

Classes et parties de sous-classes

		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
Bureaux techniques, administrations et entreprises de la Confédération			
61A	Administration fédérale et poste		
B0	Administration fédérale, BNS et Suva	31	76
C0	Poste	75	88
62B	Bureaux d'architecture et d'ingénieurs		80
A0	Bureau d'architecture et d'ingénieurs du secteur de la construction	38	
B0	Bureau d'ingénieurs en technique des machines et en électrotechnique	31	
C0	Bureau d'ingénieurs en installations du bâtiment	36	
D0	Bureau d'ingénieurs en technique de l'information et médicale	20	
E0	Laboratoire de physique-technique	52	
Mise à disposition de personnel			
70C	Mise à disposition de personnel		
G0	Construction	115	101
H0	Industrie	114	101
I0	Horlogerie et microtechnique	114	101
J0	Prestation de service (sans bureau)	83	91
K0	Transport et logistique	83	91
L0	Facility services	83	91
M0	Sport professionnel	144	102
P0	Bureau et administration	37	77
Q0	Finance et informatique	19	74

Classes et parties de sous-classes

		Degré (taux de base)	
		AAP	AANP
Institutions sociales et écoles des métiers			
71A	Institutions sociales et écoles des métiers		
	B0 Personnel d'ateliers	52	89
	C0 Clients d'ateliers	92	85
	D0 Personnel de foyers/centres de jour	54	89
	E0 Clients de foyers/centres de jour	92	85
Activités non administratives accessoires			
95A	Activités non administratives accessoires		
	A0 Sports et loisirs	120	104
	B0 Fleurs et plantes	65	88
	C0 Restauration	78	85
	D0 Personnel de vente en magasin	65	88
	E0 Facility services pour les propres besoins	91	89
Bureaux			
95B	Bureaux		76
	A0 Bureau	37	
	B0 Entreprise de bureau	25	

Index

Tarif des primes selon branches

Activités non administratives accessoires	22	Exploitations forestières	18
Administrations publiques	16	Extraction de matériaux, industrie des liants	10
Bureaux	22	Industrie chimique et pharmaceutique	15
Bureaux techniques, administrations et entreprises de la Confédération	21	Industrie travaillant la tôle et le fil métallique	12
Céramique et verre	10	Industrie travaillant le cuir et les textiles	14
Chemins de fer, navigation et remontées mécaniques	19	Institutions sociales et écoles des métiers	22
Construction et entretien de véhicules	11	Métallurgie	10
Construction métallique, construction de machines	11	Microtechnique et technique médicale, électrotechnique	12
Denrées alimentaires, boissons et tabacs	15	Mise à disposition de personnel	21
Énergie	20	Papier, impression et médias	14
Entrepôts et maisons de commerce, recyclage	20	Produits en ciment et éléments en béton	10
Entreprises de peinture, de plâtrerie et de couverture	18	Secteur principal de la construction	17
Entreprises travaillant le bois (scieries, menuiseries et ébénisteries)	13	Traitement de la pierre	16
Entretien de bâtiments, entreprises d'installations (sans les installations électriques), de ferblanterie en bâtiment, de ramonage et de pose de carrelage	18	Transport aérien	20
		Transports routiers	19
		Travail des matières plastiques	13

Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est bien plus qu'une assurance. Nous réunissons sous un même toit la prévention, l'assurance et la réadaptation.



La Suva est une entreprise à but non lucratif. Nous reversons les excédents de recettes à nos assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée sur une base partenariale. Chez nous, les associations patronales et syndicales prennent leurs décisions en commun, y compris sur le montant des primes.



La Suva ne perçoit pas d'argent du contribuable. Notre financement repose sur les primes et les produits du capital.

Suva
Case postale
6002 Lucerne
Tél. 058 411 12 12
www.suva.ch

Édition: Juillet 2026

Référence
335.f